

VILLERS INFO

N° 266 MAI 2025

<https://villerslesec70.com>

Commune Villers le Sec 70

PanneauPocket

AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE

Le conseil municipal valide le plan du projet d'aménagement de la forêt communale proposé par les services de l'ONF.

Les grandes lignes du projet comprennent :

Un ensemble d'analyse de la forêt, la définition des objectifs assignés à celle-ci et un programme d'actions nécessaires sur le moyen terme.

Notre forêt communale compte 189,50 ha. D'après les services de l'ONF, la production annuelle est estimée à 300 m³ y compris l'affouage. Sur une période de 20 ans la production est approchée à 13 000€, à laquelle il faut déduire 3 000€ de frais d'entretien.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

A l'issue de la clôture de l'exercice 2024, l'inspecteur divisionnaire des Finances Publiques nous a transmis les éléments suivants le 30/04/2025 : « La lecture du document permet de retenir les faits saillants suivants

Les capacités d'autofinancement (CAF) brute et nette connaissent une amélioration sensible même si elles restent à un niveau modeste.

Sur la période d'étude (2020-2024), l'endettement a fortement diminué pour atteindre un niveau raisonnable. Le fonds de roulement et la trésorerie se sont nettement améliorés.

L'évolution de la situation financière de la commune est favorable »

PLUI

Les plans de zonage et le règlement du PLUI sont consultables en mairie les lundi et jeudi de 15h à 18h. Chacun peut y apporter des réclamations sur le registre de concertation (nous les transmettrons à la CCTV) du public ou écrire au président de la CCTV ou envoyer un mail plui@cctv70.fr.

Ces plans seront consultables les 13 et 15 mai à la salle des fêtes de Saulx. Contact : 0384958990 (voir le Villers Info d'Avril 2025).

En octobre, l'enquête publique sera ouverte avec un commissaire enquêteur.

En novembre, les modifications du dossier PLUI auront lieu.

En janvier 2026, le PLUI sera approuvé par les élus de la CCTV.

MAM

Nous sollicitons les habitants pour répondre et communiquer un sondage auprès des futures familles pour recenser les besoins des populations locales. **VOIR AU DOS DE LA PAGE.**

REMERCIEMENTS

La municipalité remercie tous les habitants qui participent à la propreté, au fleurissement et à l'embellissement du village.

Sondage en vue de la création d'une Maison d'Assistants Maternels

Nous projetons de créer une MAM au printemps 2026 pour accueillir des jeunes enfants de 2 mois à 3 ans dans un local communal conforme aux normes d'accueil et de sécurité (sous conditions d'obtenir les financements possibles).

Nous réalisons un sondage afin de connaître les besoins de la population environnante. Ce questionnaire ne se substitue à aucun autre et reste confidentiel et sans engagement.

Pour cela, **nous avons besoin de votre aide** pour communiquer ce sondage.

Il peut nous être transmis à mairie.villerslesec@orange.fr ou être déposé dans la boîte à lettres de la mairie pour le **LUNDI 19 MAI 2025**. Merci par avance.

NOM Prénom :

Adresse complète :70... :

Adresse mail : N° tél :

Combien d'enfants de moins de 2 ans composent votre famille :

Quel est votre mode de garde actuel :

. Pourquoi ? :

Seriez-vous intéressé pour faire garder votre(vos) enfant(s) à la MAM ?

Pour combien d'enfants :

Ce projet vous paraît-il intéressant :

Pourquoi ? :

....

Avez-vous connaissance d'autres familles intéressées par les services de notre future MAM ? MERCI DE NOUS LAISER LEURS COORDONNEES :

.....

.....

Merci pour votre collaboration.

LOGEMENT COMMUNAL À LOUER – 12 BIS RUE DE NEUREY

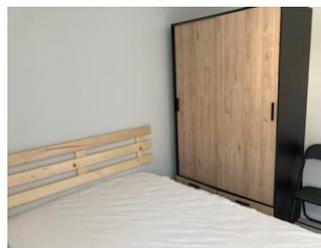
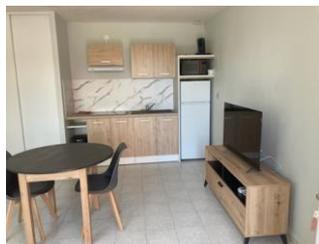
Les travaux de rénovation sont terminés. Le logement, d'environ 35 m², comprend :
Pièce à vivre – Chambre - Salle d'eau (WC, douche, lave-linge)

Il est **meublé et équipé**, y compris TV et vaisselle.

Public cible : jeunes apprentis, moins de 26 ans...

Loyer mensuel : 350 €

✉ Contact : mairie.villerslesec@orange.fr



FRELONS ASIATIQUES – VIGILANCE !

Ces insectes envahissants menacent la biodiversité locale : abeilles, guêpes et mouches.

L'aide municipale de **30 € par nid détruit** se poursuit en 2025.

La **distribution gratuite de pièges**, sur simple demande à la mairie

Les pièges sont disponibles après commande, avec notice d'utilisation.

✉ mairie.villerslesec@orange.fr. **Merci de vous inscrire.**

VILLAGE FLEURI & NETTOYAGE DE PRINTEMPS

📩 Vous pouvez écrire au Président de la CCTV, envoyer un mail à : plui@cctv70.fr, ou inscrire vos remarques sur le registre en mairie